

**Transition énergétique :**

**Actions réalisées par les Caisses Sociales de Monaco  
en matière de dématérialisation des échanges**

Des télé services ont été mis en place à destination des assurés, des employeurs et des professionnels de santé.

***Assurés.***

- A ce jour, 50 % des relevés de prestations (soit environ 500.000 décomptes par an) font l'objet d'un envoi dématérialisé. De plus ces décomptes peuvent, sur demande de l'assuré, être transmis en format dématérialisé, directement aux mutuelles.

- Une application pour smartphone existe depuis quelques années et a récemment été mise à jour. Elle permet notamment d'accéder à sa carte d'assuré (nécessaire pour la FSE), de recevoir une notification lors du traitement d'un décompte, de consulter l'historique de ses remboursements et de demander certaines attestations.

[https://www.caisses-sociales.mc/Accueil/Salarie/Teleservices/Mon-espace-personnel/Dematerialisez-vos-courriers/\(parent\)/1525](https://www.caisses-sociales.mc/Accueil/Salarie/Teleservices/Mon-espace-personnel/Dematerialisez-vos-courriers/(parent)/1525)

<https://www.caisses-sociales.mc/Accueil/Salarie/Salarie/Les-Caisses-Sociales-de-Monaco-sur-votre-Smartphone>

***Employeurs du Commerce et de l'Industrie.***

Depuis octobre 2017, les télé services permettent une déclaration et un paiement unique pour toutes les cotisations recouvrées par la CCSS.

A compter de mars 2019 : obligation pour tous les employeurs du Commerce et de l'Industrie de déclarer en ligne les salaires et de télé payer les cotisations correspondantes.

En ce qui concerne les employeurs de Gens de Maison, il existe également une procédure en ligne mais sans obligation d'y recourir. Le taux de dématérialisation des déclarations de salaire est de l'ordre de 70 %.

***Professionnels de santé.***

- Des télé services permettent aux professionnels de santé conventionnés avec les CSM de transmettre par voie électronique les feuilles de soins.

Pour les médecins et les dentistes abonnés: près de 85 % de leurs patients ont bénéficié de la facturation FSE (Feuille de Soin Electronique).

<https://www.caisses-sociales.mc/Accueil/Professionnel-de-sante/Teleservices/Feuille-de-Soins-Electronique-FSE/Informations-et-abonnement-FSE>

- Dématérialisation des flux « pharmacie ». Les assurés n'ont plus à transmettre les feuilles pharmacie et les prescriptions à la Caisse.

Le dispositif concerne les pharmacies monégasques et désormais la majorité des officines des communes limitrophes.

Plus de 50 % des demandes de remboursement aux assurés passent ainsi par ce canal.

Autres actions en cours/ à venir :

- déploiement de la télétransmission des factures de biologie médicale des laboratoires de la Principauté et des communes limitrophes,
- développement de la Feuille de soin Electronique pour les auxiliaires de santé (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes et orthoptistes).